

Ville de 
JUZIERS

Mairie

Place du Général de Gaulle

78820 JUZIERS

Tél : 01 34 75 28 00

Fax : 01 34 75 69 82

secretariat-mairie@juziers.org

www.juziers.fr

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
D'INTERDICTION DE CIRCULATION**
route de la Chartre
N° 2026 – TEMP 04

Le maire de la commune de JUZIERS

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Générales des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-4,

Vu l'alerte météo concernant la tempête GORETTI qui est passé en alerte orange (vents) à compter du 08 janvier 2026 pour les Yvelines,

Vu l'intérêt général,

Considérant qu'en raison des rafales de vents intenses, des mesures spéciales doivent être prises route de la Chartre à JUZIERS pour garantir la sécurité de circulation des véhicules motorisés,

ARRETE :

Article 1 – Circulation interdite

La circulation de tous les véhicules terrestres à moteur est interdite route de la Chartre à JUZIERS en raison de la présence de rafales de vents à compter du 08 au 09 janvier 2026.

Article 2 - Signalisation

Une signalisation sera installée aux entrées de rue précisant cette interdiction complétée par des panneaux de type B1 par les services techniques de la commune.

Article 3 – Le commissariat de police à MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS le 08 janvier 2026.

Le maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org

